



INVESTISSONS DANS VOS TALENTS DE DEMAIN



ENSEMBLE,  
TAXE D'APPRENTISSAGE 2011



# 3 écoles, 16 spécialisations, POUR ACCOMPAGNER



**Investissez dans les cursus de nos trois écoles et apportez ainsi votre contribution à la formation d'un vivier de 3 000 étudiants à fort potentiel. ●●**



[www.emlv.fr](http://www.emlv.fr)

## **EMLV - École de Management Léonard de Vinci**

→ En alliant formation opérationnelle, expériences en entreprise, dimension internationale et développement de la personnalité, l'EMLV forme vos futurs cadres, autonomes, créatifs et responsables.

### **SPÉCIALISATIONS :**

- Marketing Négociation
- E-business
- Finance Audit
- Contrôle de Gestion
- Ressources Humaines
- Gestion de PME
- Développement durable



[www.esilv.fr](http://www.esilv.fr)

## **ESILV - École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci**

→ Pour permettre aux entreprises de gagner la bataille de l'économie numérique, l'ESILV développe des formations d'ingénieur généraliste solides complétées par de vraies spécialisations de pointe.

### **SPÉCIALISATIONS :**

- Calcul Scientifique
- Informatique et Ingénierie de l'Information
- Mathématiques et Ingénierie Financière
- Mécanique des Systèmes



[www.iim.fr](http://www.iim.fr)

## **IIM - Institut International du Multimédia**

→ Au croisement d'une école de création et d'une école de management, l'IIM forme vos futurs chefs de projet multimédia, riches de leur double compétence et opérationnels dans la production multimédia et dans tous les secteurs d'activité.

### **SPÉCIALISATIONS :**

- Manager de la Communication
- Réalisateur numérique 3D
- Réalisateur numérique jeu vidéo
- Directeur de création
- Expert Web



# 3 000 étudiants, 5 000 diplômés

## VOTRE DÉVELOPPEMENT

### Devenons partenaires

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont les entreprises ont la libre affectation. Choisissez de développer vos relations avec les trois écoles du Pôle Universitaire Léonard de Vinci et engagez votre entreprise dans un partenariat utile.

#### ● Renforcez vos équipes

Chaque année, 1 500 étudiants de nos trois écoles effectuent un stage en entreprise, pour une durée de 2 à 6 mois.

Nous pouvons organiser au Pôle vos sessions de recrutement, vous faisant ainsi gagner en visibilité et en efficacité.

Vous pouvez également déposer directement vos offres de stage sur [www.devinci.fr](http://www.devinci.fr), Espace Entreprises.

#### ● Présentez votre entreprise et vos métiers

Lors de rendez-vous dédiés et "sur-mesure" avec les étudiants, vous communiquez sur votre entreprise, vos métiers et développez votre notoriété en tant que recruteur. Vous présentez vos perspectives de stage et d'emploi et pouvez recueillir les candidatures à l'issue de la présentation.

#### ● Confiez aux étudiants des missions de consulting et des travaux de recherche appliquée

Par équipe, les étudiants répondent à vos problématiques. L'encadrement des enseignants vous garantit le sérieux et la qualité du travail réalisé.

#### ● Optimisez vos recrutements

Vous accédez à un réseau de 5000 diplômés issus de nos trois écoles et pouvez leur communiquer vos offres d'emploi.



En savoir  
plus

Direction des Relations  
Entreprises  
Tél. 01 41 16 71 07  
[dre@devinci.fr](mailto:dre@devinci.fr)

#### ● Associez-vous à la pédagogie

Interventions dans les cours, participation aux Comités Pédagogiques, ... : vous choisissez votre mode d'intervention et participez à la formation de vos futurs collaborateurs.

#### ● Soumettez des problématiques de recherche aux enseignants-chercheurs

Très attachés à travailler sur des problématiques concrètes d'entreprise, les enseignants-chercheurs vous font bénéficier d'un regard extérieur et spécialisé sur vos thématiques.

#### ● Bénéficiez d'un accès privilégié à l'Espace Colloques

Notre salle de conférence accueille vos événements au cœur de la Défense.

#### ● Profitez des services de l'INFOthèque

Centre de ressources documentaires du Pôle Universitaire, l'INFOthèque vous ouvre ses services d'information économique dédiés aux entreprises.

# La taxe d'apprentissage, UN ENJEU ESSENTIEL



**À travers le versement de votre taxe d'apprentissage, vous participez au développement de nos formations, de nos outils pédagogiques et vous accompagnez les stratégies de développement de nos trois écoles. ●●**

## 2010, des réalisations stratégiques grâce à votre soutien...

### ● EMLV

- Création des filières de spécialisation Ressources Humaines et Développement Durable.
- Recrutement de 17 nouveaux professeurs permanents pour développer l'offre de formation et les activités de recherche.
- Mise en place d'une plateforme d'e-learning, véritable campus numérique.

### ● ESILV

- Investissement dans de nouveaux logiciels pour suivre les évolutions des technologies et des besoins des entreprises.
- Création d'un module de formation "applications pour téléphones mobiles".
- Renouvellement du parc informatique et du matériel des laboratoires.

### ● IIM

- Lancement du MBA spécialisé Video Game Management.
- Création d'un module de formation "e-reputation".
- Investissement dans des interfaces 3D pour le laboratoire de recherche.

## 2011, des projets ambitieux...

### ● EMLV

- Ouverture d'une spécialisation "création d'entreprise".
- Lancement du projet Peego (Pôle Entrepreneuriat Etudiant Grand Ouest) en partenariat avec l'Université Paris Dauphine, pour développer l'esprit d'entreprendre des étudiants.
- Mise en place d'une nouvelle plateforme des stages, plus conviviale et plus interactive.
- Création d'un jeu de simulation d'entreprise pour les étudiants de 1<sup>re</sup> année.

### ● ESILV

- Ouverture d'une filière en apprentissage.
- Création d'un "Bachelor" de niveau Bac +3.
- Développement d'un partenariat avec l'université Paris X Nanterre pour une formation spécialisée en ingénierie aéronautique et développement durable.

### ● IIM

- Ouverture d'une filière en apprentissage.
- Création d'une spécialisation "développeur jeux vidéo".
- Renforcement de l'encadrement pédagogique de la "bourse aux projets" et développement des moyens techniques mis à disposition des étudiants.

### **Votre soutien est essentiel à la réalisation de ces projets !**

**Votre soutien financier nous permet également de poursuivre notre politique sociale en faveur des étudiants** : la réduction des frais de scolarité, les bourses, l'organisation de journées de sensibilisation dans les lycées de ZEP assurent l'accessibilité de nos formations, favorisent l'égalité des chances et la diversité des profils de nos étudiants.

# La taxe d'apprentissage, EN BREF

## ● Qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'apprentissage est un **impôt obligatoire versé par les entreprises**, dans le but de financer le développement des formations initiales.

C'est le seul impôt librement affecté par les entreprises **aux écoles de leur choix**.

## ● Comment ?

Le versement de la taxe d'apprentissage se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un OCTA - Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage agréé - auquel l'entreprise précise les écoles bénéficiaires.

L'organisme collecteur adresse ensuite à l'entreprise un reçu libératoire justifiant son versement et reverse aux écoles, en juin 2011, les montants attribués.

## ● Qui ?

Directeur Général, Directeur des Ressources Humaines ou Directeur Administratif et Financier sont en général responsables de l'affectation de la taxe d'apprentissage.

*Mais chaque collaborateur peut intervenir et recommander l'école de son choix : devenez notre ambassadeur en transmettant ce dossier au responsable de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise.*



## ● Quand ?

Les entreprises doivent effectuer leur versement avant le 28 février 2011.

Le calcul de la taxe d'apprentissage suit des règles très précises :

**Taxe brute 2011 = 0,5 % de la masse salariale 2010**  
ou 0,6 % (cf législation sur l'apprentissage)

**52 %**  
**QUOTA D'APPRENTISSAGE**  
pour financer l'apprentissage

**22 %**  
**FNDMA**

Versé aux Régions  
via le Trésor Public

**30 %**  
**CFA**

Centres de Formation  
d'Apprentis

**48 %**  
**HORS QUOTA = BARÈME**  
pour financer les formations hors apprentissage

**40 %**  
**Catégorie A**

Établissements  
niveaux V et IV  
(CAP, BEP, BAC pro)

**40 %**  
**Catégorie B**

Établissements  
niveaux III et II  
(BTS, DUT, Licence :  
Bac +2 à Bac +4)

**20 %**  
**Catégorie C**

Établissements  
niveau I  
(Bac +5 et plus)

# La taxe d'apprentissage, MODE D'EMPLOI

Besoin d'un conseil,  
d'une information ?

Akila HAMMOUTENE  
Tél. 01 41 16 71 07  
akila.hammoutene@devinci.fr

## 1. Consultez les habilitations de nos écoles :

Pour le **HORS-QUOTA** d'apprentissage (Barème) :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<b>EMLV</b> - École de Management Léonard de Vinci	✓ (par cumul)	✓	✓ (par cumul)
<b>ESILV</b> - École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci		✓ (par cumul)	✓
<b>IIM</b> - Institut International du Multimédia	✓ (par cumul)	✓	✓ (par cumul)

Règle du cumul : Une formation est habilitée à percevoir, de plein droit, une catégorie du barème (A, B ou C), ainsi que, par cumul et **sur indication de l'entreprise**, la catégorie immédiatement voisine.

Pour le **QUOTA** d'apprentissage : vous pouvez contribuer au développement des sections en apprentissage de l'ESILV et de l'IIM en versant votre quota disponible au **CFA Léonard de Vinci / section ESILV** ou **CFA Léonard de Vinci / section IIM**  
12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie

## 2. Choisissez votre organisme collecteur :

Par exemple : - AGIRES DEVELOPPEMENT - Tél. 01 46 22 09 79 - www.agires.com  
- CCI de Paris - Tél. 01 55 65 68 50 - www.entreprises.cci.fr/web/taxes  
- AGEFA PME - Tél. 0825 080 508 - www.agefa.org  
- SYNTEC - Tél. 01 44 30 49 03 - www.syntec-apprentissage.fr

ou tout autre organisme de votre choix.

## 3. Remplissez et renvoyez le bordereau avant le 28 février 2011

Indiquez clairement l'école ou les écoles destinataires sur votre bordereau, ainsi que leur adresse et les catégories choisies. Dans le cas contraire, votre taxe ne leur sera pas versée.

**Vous souhaitez optimiser votre contribution aux écoles du Pôle Universitaire Léonard de Vinci ?**

Affectez à l'EMLV les catégories B et A par cumul, à l'ESILV les catégories C et B par cumul, à l'IIM les catégories B et A par cumul et reportez sur votre bordereau les lignes suivantes :

Noms et adresses des établissements	Code postal	Montant	QUOTA	A	B	C
<b>EMLV</b> - École de Management Léonard de Vinci 12 avenue Léonard de Vinci - Courbevoie	92400	A par cumul + B <b>le maximum</b>		X	X	
<b>ESILV</b> - École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci 12 avenue Léonard de Vinci - Courbevoie	92400	B par cumul + C <b>le maximum</b>			X	X
<b>IIM</b> - Institut International du Multimédia 12 avenue Léonard de Vinci - Courbevoie	92400	A par cumul + B <b>le maximum</b>		X	X	

**4. Informez-nous :** pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'organisme collecteur, nous vous remercions de nous renvoyer la promesse de versement complétée.